

VRAI ou FAUX

1. On a le droit d'exprimer ses opinions librement, donc on est en Démocratie.



_____ VRAI – FAUX

2. La République, c'est la même chose que la Démocratie.



_____ VRAI – FAUX

3. La Démocratie, c'est quand on élit ses représentants au suffrage universel.



_____ VRAI – FAUX

4. La Constitution de la V^e République est démocratique.



_____ VRAI – FAUX

5. Mais enfin, on est en Démocratie ou pas, finalement ?



_____ OUI ÉVIDEMMENT – NON PAS DU TOUT

- 1.** FAUX. Exprimer ses opinions librement correspond à la liberté d'expression, qui est l'une des libertés publiques. Citons également les libertés de la presse, de religion, d'association, de réunion, de grève, de manifestation, de circulation... Cela ne suffit pas à faire une Démocratie.
- 2.** FAUX. La République concerne la chose (« res ») publique (« publica »), ce qui signifie qu'en République les décisions doivent être prises de façon transparente et publique, sans lobbies par exemple. Mais cela ne suffit pas non plus à faire une Démocratie.
- 3.** FAUX. Le principe de l'élection est à la base du système représentatif, c'est-à-dire d'un régime dans lequel les citoyens délèguent leur pouvoir de décision à des élus (député, maire, président de la République..) par le vote. Mais cela ne suffit toujours pas à faire une Démocratie.
- 4.** FAUX. L'article 3 de la Constitution de la V^e République énonce que « la souveraineté nationale appartient au peuple » : cela pourrait définir une Démocratie ! Cependant, la phrase se poursuit ainsi : « ... qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » Comme le référendum inscrit dans la Constitution n'est pas d'initiative populaire, celle-ci n'est pas démocratique.
- 5.** NON PAS DU TOUT. Dans une Démocratie, le peuple (« demos ») a le pouvoir (« kratos »). Ce n'est pas le cas aujourd'hui en France. La clé d'une vraie Démocratie serait de mettre en œuvre un contrôle des citoyens sur l'écriture des règles de fonctionnement du système politique, c'est-à-dire sur la Constitution. Cela pourrait se faire par l'instauration d'un processus constituant qui soit à la fois à l'initiative des citoyens et approuvé par les citoyens.



**MOUVEMENT
CONSTITUANT
POPULAIRE**

